

Commune de Montagny

Décembre 2023 - No 19

L'Edito du Syndic

« Tempus fugit », le temps fuit, le temps file ! La fin d'année est toujours une sorte de marathon, marqué par de très nombreuses séances et du travail en abondance, notamment pour les Autorités.

La séance du Conseil communal a eu deux objets : le budget 2024, ainsi que l'adoption du plan et du Règlement de Saint-George (sans -s !) qui a été également approuvé par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains ; en effet, ce lieu-dit se situe à cheval sur les deux communes.

Concernant l'aménagement du territoire toujours, le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) fait son chemin et le cursus se poursuit. Dans le 1er semestre 2024, un préavis municipal relatif à l'éclairage public du bourg (basé sur un concept novateur de gestion de l'éclairage) sera présenté au Conseil communal.

Par ailleurs et dans un souci de sécurité publique, la Municipalité planche sur l'introduction du 30 km/h. dans le centre de Montagny.

Comme déjà indiqué, le parking souterrain de la Maison de Commune sera prochainement fermé au public. Des informations suivront.

Vous le savez probablement, 2024 nous réserve hélas de mauvaises surprises, financièrement parlant. Il y a la traditionnelle hausse des primes des assurances maladie, la hausse de la TVA et donc de tous les produits taxés. Pour Montagny, seul le prix de l'eau va augmenter et l'impôt communal reste stable et relativement attractif par rapport à nombre d'autres communes.

Notons que la future nouvelle péréquation intercommunale ne devrait en principe pas avoir d'effets négatifs pour Montagny (notre participation financière devrait même être en légère baisse)...à voir lors de la prochaine législature!

Sommaire:

L'Edito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Infos officielles	4 - 9
Police cantonale	10 - 11
FSG	12 - 13
Paroisse	14 - 15
Annonces	16 - 18
Montajoie	19 - 23
Infos diverses	24

Espérons donc vivement de belles surprises en 2024 déjà! Il y aura la mise en place de la nouvelle Aire de jeu pour les beaux jours... Il y aura encore de nombreuses manifestations, organisées tant par la Commune que par les associations locales. Notons que nous comptons désormais sur une nouvelle troupe de théâtre qui a déjà proposé plusieurs soirées, cet automne! De même, un groupe chante du Gospel au Temple.

Nous profitons de souhaiter la bienvenue à ces nouvelles associations et à remercier toutes les sociétés pour leurs engagements.

Prenez d'ores et déjà note : il y aura encore deux concerts au Temple : le 14 janvier (à la harpe) et le 2 juin (du baroque) ; les précisions figurent sur le site de la commune www.montagny.ch voire dans le présent bulletin, comme pour l'indication des soirées de la Société de gymnastique des 1er et 2 mars. De bons moments en perspective...venez donc!

L'année 2023 arrivant à son terme, au nom des Autorités, je vous souhaite donc une très lumineuse fête de la Nativité et tous mes meilleurs vœux pour l'An neuf!

Très cordialement,

Le Syndic Frédéric R. Rohner



Conseil communal - Extraits de Procès-Verbaux

Séance du 26 juin 2023

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, Président

Présents: 18 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Assermenté M. Christian Cochet, suite à la démission de M. Jean-Marc Layaz.
- Approuvé les comptes 2022 présentant un bénéfice de Fr. 403'176.91 avant les écritures de bouclement. Après les amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve, le bénéfice est ramené Fr. 45.78, avec Fr. 4'882'265.88 aux revenus, et Fr. 4'882'220.10 aux charges.
- Approuvé le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022.
- Approuvé le préavis N°16/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.
- Renouvelé les organes du Conseil communal : M. Jean-Marc Cochet ne désirant plus se représenter comme Président, aucun candidat n'a voulu se présenter à ce poste. il a fallu passer au vote à bulletin secret ; après 2 tours, c'est finalement Mme Corinne Baltar qui a obtenu le plus de voix et a accepté cette fonction. Le nouveau bureau se constitue dès lors comme suit pour l'année 2023-2024 :
 - Présidente : Mme Corinne Baltar
 - Vice-Présidente: Mme Marylène Bocherens
 - Scrutateurs : Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin
 - Scrutateurs-suppléants : M. John Cochet et M. Cyril Jeanneret

Commission de gestion : Président : M. Claude Wüthrich

> Membres: M. Frédéric Stoll M. Pascal Iuliano

Mme Dominga Leuenberger Mme Fabienne Steiner

M. Christophe Martin Suppléants :

M. Marcel Halter

Séance du 30 octobre 2023

Présidence : Mme Corinne Baltar, présidente

Présents: 23 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

Adopté le préavis 18/23 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 au taux inchangé de 64.5 % de l'impôt cantonal de base



Pilier public

Les communications des autorités et de l'administration sont affichées au pilier officiel qui se trouve au centre du village (Bâtiment de la Voirie), ainsi que sur le site internet de la Commune.

Eau – augmentation du tarif en 2024

Nous vous informons des augmentations de taxe de consommation d'eau suite à la décision de Sagenord SA, selon les tarifs suivants :

De 1 à $100m^3$ CHF $3.00 \text{ le } m^3$ De 101 à 600m3 CHF $2.90 \text{ le } m^3$ Dès 601m3 CHF $2.80 \text{ le } m^3$

Valable dès le 1er janvier 2024



Ouverture du guichet dès le 1er janvier 2024

Lundi08h30 - 11h45Mardi18h00 - 19h00Mercredi08h30 - 11h45Jeudi08h30 - 11h45Vendredi08h30 - 11h45



Nouveaux horaires

Cartes journalières CFF

La carte journalière CFF vendue dans les communes disparaîtra malheureusement dès le mois janvier 2024 au profit d'une « carte journalière dégriffée ».

Ces dernières ne seront pas vendues par la Commune de Montagny, comme d'ailleurs beaucoup d'autres communes.

La Municipalité regrette ces changements engendrés par ces décisions prises par les CFF.

La Municipalité



Fermeture de fin d'année de l'administration communale.

Nous vous informons que le guichet de l'administration communale sera fermé dès le vendredi 22 décembre 2023 à 11h45 jusqu'au lundi 8 janvier 2024 à 8h30.

Jours fériés officiels

Lundi 25 décembre, lundi 1er janvier et mardi 2 janvier.

Service de la Voirie

Le service de la Voirie est à votre disposition au 078 911 57 57.







Nous vous souhaitons à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de Noël ainsi que nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024!

Déchetterie intercommunale : Horaires de fin d'année

La déchetterie intercommunale à Grandson sera fermée les lundis 25 décembre et 1^{er} janvier, jours fériés officiels.



Conformément à l'horaire d'hiver, elle sera également fermée les mardis et jeudis. Ouverture les samedis 23 et 30 décembre, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, ainsi que mercredi 27 et vendredi 29 décembre, de 16h à 18h.

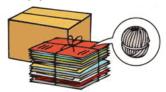
Ramassage des ordures et du papier/carton par notre Service de la Voirie durant les Fêtes à Montagny

Ordures ménagères

Jeudis 21 et 28 décembre 2023, puis comme d'habitude chaque jeudi dès le 4 janvier 2024.

Papier et carton





Pas de collecte durant les Fêtes. Le prochain ramassage aura lieu le 31 janvier 2024.

A ce sujet, nous tenons à vous rappeler que les papiers doivent être solidement fixés par paquet.

Déneigement

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules automobiles qu'ils ne doivent pas se garer en bordure des routes. Cela gêne le passage de la lame à neige.

La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux véhicules mal parqués qui pourraient être endommagés suite au passage de lame à neige.

Merci de votre compréhension!



Inauguration des nouveaux locaux de l'état civil vaudois et ouverture de guichets sans rendez-vous

Le nouveau site de l'état civil vaudois a été inauguré, en mars dernier par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine. L'ensemble de l'état civil cantonal est désormais à Lausanne à l'avenue de Sévelin 46. Ce regroupement sur un site unique constitue l'aboutissement de la réorganisation de l'état civil amorcée en 2020. L'inauguration a été l'occasion de présenter les avancées majeures réalisées en termes de disponibilité pour le public et de délais de traitement.

Pour contacter l'état civil :

- Par e-mail : etat.civil@vd.ch
- Par téléphone : 021 557 07 07 | Tous les matins de 08h30 à 11h30
- Avenue de Sévelin 46, 1014 Lausanne : au guichet, du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30, non-stop

Changement d'état civil

Si l'événement d'état civil a lieu en Suisse, il n'y a normalement aucune démarche à faire. L'état civil nous communique directement votre nouvelle situation et nous vous contactons si besoin.

Si l'événement a lieu à l'étranger, il doit nous être signalé dans les 8 jours, sur présentation d'un acte de mariage ou de divorce, d'un certificat de famille ou d'un acte de naissance.

Commande d'acte d'état civil dans le Canton de Vaud

Pour commander un acte d'Etat civil, vous devez vous adresser au centre administratif de l'état civil (pas de guichet) soit par téléphone au 021 557 07 07 ou : Lien internet https://www.vd.ch/themes/population/etat-civil/commande-dactes

Commande d'acte d'état civil dans un autre canton

Pour déterminer quel office d'État civil est compétent : Lien internet https://www.e-service.admin.ch/competency-app.pages.HeimatortPage?0

Recensement des chiens

En application de la loi sur la police des chiens (LPolC) du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, de son Règlement d'application (RLPolC) ainsi que du Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC), la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale jusqu'au 29 février 2024 :

- a. les chiens acquis ou reçus en 2023
- b. les chiens vendus ou donnés au cours de l'année 2023
- c. tout changement d'adresse
- d. la mort de son animal.

Toute acquisition de chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours et les naissances dans les 90 jours à l'Office de la population par le propriétaire, au moyen d'une attestation d'identification ou le carnet de vaccination. Le formulaire d'annonce est disponible sur le site internet de la commune : https://www.montagny.ch/formalites.php

Identification

Chaque chien doit porter un collier ou une médaille indiquant le nom et les coordonnées du détenteur. Dans le Canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés, depuis le 1er octobre 2002, par une puce électronique posée par un vétérinaire et doivent être enregistrés dans la banque de données AMICUS.

Chiens égarés

Tout détenteur qui a égaré un chien doit l'annoncer sans délai à la police ou à la fourrière cantonale.



Crotte alors!

Merci à toutes celles et ceux qui promènent les chiens et prennent la peine de faire utilisation des petits sachets disponibles aux endroits stratégiques du village !!



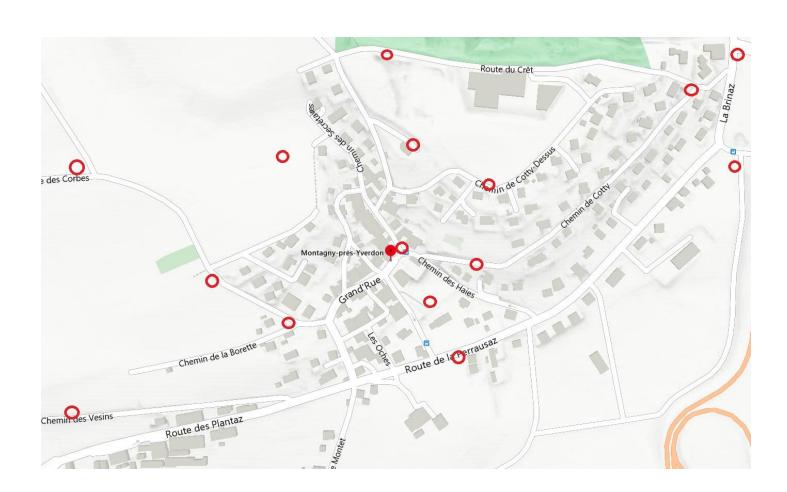
Pour les autres, et par respect pour les habitants et les employés de la voirie, merci de vous y mettre !

Vous avez ou allez forcément croiser une de ces poubelles sur votre route...

Utilisez-les!

Belle balade et merci!

Localisation des poubelles pour chiens dans le village





LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

URGENCE

117

MONTAGNY

POSTES MOBILES

postemobile1.gdm@vd.ch 079 220 24 72

postemobile2.gdm@vd.ch 079 808 50 18 Samedi 13 janvier 2024

Le matin

Poste mobile 1 - ZC En Chamard + localité







contact@montagny.ch

Halte aux vols



Les portes et fenêtres laissées ouvertes, une aubaine pour les voleurs !

Les malfrats s'introduisent sans effraction dans les villas ou appartements situés au rez-de-chaussée, par une porte ou une fenêtre laissée ouverte. Ils saisissent les occasions qui leur sont offertes et profitent souvent de votre inattention. Ils ne dérobent en général que l'argent ou des bijoux. Ces voleurs visitent également les immeubles, les hôpitaux et les établissements pour personnes âgées.

Conseils:

- √ Verrouillez votre porte même si vous êtes dans votre domicile ou si vous vous absentez quelques minutes
- √ Fermez également les fenêtres à imposte
- ✓ Ne gardez pas les bijoux de grande valeur ou une grosse somme d'argent à la maison
- ✓ Mettez-les dans des cachettes inattendues
- ✓ Evitez de laisser votre sac à main dans le hall d'entrée

Vol avec effraction - cambriolage

Ces vols se commettent aussi bien de jour que de nuit, généralement dans des villas ou appartements facilement accessibles.

Les cambrioleurs entrent en cassant une vitre ou forçant une porte. Ils emportent surtout de l'argent et des bijoux.



Conseils:

- ✓ Laissez une lumière allumée lorsque vous sortez le soir : cela indique votre présence aux éventuels voleurs
- ✓ Installez une minuterie qui enclenche automatiquement la lumière pendant votre absence
- ✓ Le soir, parquez votre voiture devant la maison plutôt qu'au garage
- ✓ Faites poser une rosace de protection sur le cylindre de votre porte palière
- ✓ Veillez à ne pas indiquer votre absence par une boîte aux lettres qui déborde
- ✓ Après le cambriolage, ne touchez à rien avant l'arrivée de la police



N'hésitez pas à contacter la police à la première alerte.

Mieux vaut une fois de trop, que pas assez ! Ils sont disponibles en permanence et assure une réponse immédiate. Un bon nombre d'auteurs peuvent être interpelés peu de temps après avoir commis un délit, grâce aux informations données par la victime ou un témoin.





Horaires Gym Montagny

Lundi

Gym 7-10 ans: 17h30-18h45

Mardi

Gym 10-16 ans: 18h00-19h30

Parkour: 19h30-21h30

Mercredi

Parents-Enfants: 16h45-17h45

Gym Enfantines: 16h30-18h00

Hip-Hop I: 18h15-19h15

Hip-Hop II: 19h15-20h15

Jeudi:

Parkour: 18h00-19h30

Actives: 19h45-21h00

Intéressé-e à rejoindre un de nos cours ? Ecris-nous à : info@fsg-montagny.ch

Tu souhaites t'investir pour le sport des jeunes ? Nous serions très heureux de t'accueillir comme moniteur ou monitrice dans notre société dynamique et soudée, que ce soit pour un nouveau groupe agrès, pour les tout-petits ou les plus grands.

N'hésite pas à nous contacter à info@fsg-montagny.ch!







Agenda des événements paroissiaux



Paroisse de Montagny-Champvent

La paroisse vous propose divers rendez-vous sympathiques et conviviaux :

Mercredi 20 décembre à 19h, Noël des familles, rendez-vous devant la Maison de Commune, montée avec des lanternes jusqu'à l'église, avec passage devant la crèche réalisée par les enfants des quatre groupes du Culte de l'Enfance de la paroisse. Puis célébration à l'église animée par les enfants. Thé à la cannelle et collation.

Dimanche 24 décembre à 23h, Veillée de Noël, à l'église de Mathod. Animation par Noël en Chœur, Sainte-Cène. Vin chaud.

Lundi 25 décembre à 10h, culte de Noël : à l'église de Chamblon, Cène.

Dimanche 7 janvier, culte avec la fanfare l'Alliance de Baulmes-Champvent : à 10h à l'église de Champvent. Animation pour les enfants.

Dimanche 4 février, Brunch paroissial de solidarité: à la salle du Pétrole à Treycovagnes. 10h30, culte animé musicalement par la chorale de Mathod-Suscévaz & Chor'Hom, apéritif offert. Dès 12h, repas. Invité du jour : Daniel Tillmanns, de l'EPER, qui viendra présenter le projet soutenu cette année par ce brunch, au Bangladesh.

L'actuel Conseil paroissial arrive au terme des 5 ans de législature, et une nouvelle équipe va être élue lors de l'Assemblée qui aura lieu le 21 avril prochain. Depuis 10 ans, la Commune de Montagny n'y a plus été représentée, et c'est dommage!

Vous avez envie de découvrir en quoi consiste la mission de conseiller paroissial, qui a bien changé au fil des années, n'hésitez pas à contacter la pasteure.

Vous avez des questions, ou l'envie d'une visite, d'un temps d'échange et de partage, ou d'une Sainte-Cène à domicile, là aussi, n'hésitez pas à appeler la pasteure!

Anne-Christine Rapin, 021 331 56 47 – 076 429 35 47

Et visitez le site internet de la paroisse : eerv/montagny-champvent

Du mercredi soir 20 décembre au 6 janvier – de 6h00 à 23h30

Venez découvrir la CRECHE réalisée par les enfants de la paroisse Dans le garage de la Cure de Montagny (Ch. de Cotty-Dessus 2)





Saison 2023 - 2024





21 janvier 2024 – Lausanne Marimba Ensemble

Œuvres orchestrales – chorales et *Wave* de Keiko Abe Huit marimbistes en concert, un événement!

Salle des Quais de Grandson - 17h

3 mars 2024 - Duo de Piano à quatre mains

Christiane Baume-Sanglard et Dana Ciocarlie interprètent : Franz Liszt – Marie Jaël – Franz Schubert – Anton Dvořák – Maurice Ravel







21 avril 2024 – Quatuor à Cordes Terpsycordes et Clara Meloni, soprano

Œuvres de Luigi Boccherini – Giuseppe Verdi – Giacomo Puccini – Ottorino Respighi

Temple St-Jean-Baptiste de Grandson – 18h



2 juin 2024 - Ensemble baroque Les Baladins du Faubourg

Rumeurs de Naples : onze musiciens nous plongent dans l'univers musical de la cité baroque du XVIII^e siècle

Temple de Montagny-près-Yverdon – 18h



Entrée : 30 CHF / AVS 25 CHF / Etudiant·e·s et apprenti·e·s 10 CHF / gratuit jusqu'à 16 ans Informations et réservations : www.concertsdegrandson.net / 079 893 81 09

Pro Senectute Vaud veille au bien-être des séniors vaudois

Depuis sa création en 1919, notre association prend soin des séniors du Canton de Vaud, tout en favorisant leur intégration et leur participation sociale.

Notre organisation propose une large offre de prestations et d'activités pour les seniors vaudois mais aussi pour les collectivités publiques et entreprises, dans des domaines variés. Contactez-nous pour toute demande d'information, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter selon vos besoins.

Nos prochaines activités

Lien Internet: https://vd.prosenectute.ch/fr/activites.html





oasis



Notre mission

Oasis est une prestation gratuite qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord vaudois. Elle fournit une aide dans les démarches en lien avec les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille.

Line Internet : https://oasis-junova.ch/prestations/

ARAS JUNOVA, au cœur de l'action sociale et de l'accueil de jour de l'enfance



Lien Internet : https://junova.ch/

Montajoie – Activités 2023....

Visite de l'ECA, Etablissement Cantonal d'Assurance Une expérience unique vécue le 24 mars 2023

Qui d'entre vous a déjà dû se servir d'un extincteur pour éteindre un départ de feu ? Ou éteindre une casserole qui s'est enflammée avec une couverture d'extinction ?

Sauriez-vous le faire ?

Et bien c'est ce qu'ont vécu les 18 participants de la matinée de sensibilisation organisée par Montajoie dans le tout nouveau siège de l'ECA à Lausanne.

Partis de Montagny de bon matin, le groupe a été accueilli avec café et viennoiseries dans un bâtiment inauguré en 2022, beau et sobre à la fois.



Puis deux groupes ont été constitués, l'un commençant par une visite intérieure pendant que l'autre se rendait à l'extérieur pour être confronté à des feux réels.

Ceci a permis une approche « personnalisée », le coaching s'avérant nécessaire lorsqu'il s'agit d'adopter le bon comportement face à un départ de feu.

La visite intérieure a débuté par la traversée d'une galerie surplombant les toutes nouvelles infrastructures des centrales d'urgence 117, 118, 144 ainsi que celle, notamment, des médecins de garde. Ce regroupement est tout à fait unique en Suisse. Ces installations étant en phase de mise en service, il n'y avait pas encore d'opérateurs présents; ils quitteront leurs centrales actuelles pour rejoindre ces nouveaux postes dans les mois à venir.

Au programme il y avait aussi la visite de l'exposition « ECAGORA », retraçant l'histoire de l'ECA de sa création jusqu'à nos jours, mais surtout mettant l'accent sur la prévention des risques incendie et éléments naturels.





Une impressionnante maquette en LEGO de près de 240'000 pièces de la région de Montreux permettait de visualiser les principaux dangers naturels présents dans cette région

.

Bien sûr, le point fort de la matinée a été, pour ceux qui le souhaitaient, de se confronter au feu, avec les conseils avisés et le soutien d'un remarquable formateur.







La fin de la visite s'est conclue par un délicieux apéritif offert par l'ECA, suivi d'un repas, lequel a permis aux participants d'échanger sur le vécu très fort de cette matinée.



Montajoie – Activités 2023....suite...

Les marches du mardi matin





C'est avec grand plaisir que l'équipe accueillerait de nouveaux participants. Départ tous les mardis matins à 8h30 de la place du village pour environ 2h de marche.

Les marches du mardi après-midi





Le rendez-vous est fixé à 14h30 sur le parking communal, en principe tous les mardis après-midi pour une petite promenade au gré des participants. Bienvenue à toute personne intéressée.

Montajoie – Activités 2023....suite... Les repas communautaires

Quatre repas annuels sont organisés : trois ont lieu au local avec le repas livré par le restaurant O'Vertige, et en été nous organisons une sortie dans un chalet d'alpage ; cette année, nous nous sommes rendus à la Robellaz (Buttes, Val de Travers) par une chaude journée ensoleillée.









Les cafés du jeudi matin

Tous les jeudis matins, entre 9h et 11h, le local est ouvert pour un moment de partage autour d'un café. Durant les mois de juillet et août, nous nous sommes retrouvés au jardin de la rue des Corbes.

Montajoie - Ses activités en 2023.... suite...

Le jardin

Cette année, nous avons reverni la table et les bancs qui avaient bien souffert durant l'hiver. Quant à l'entretien courant, il se fait tout au long de l'année, en principe les mercredis, le matin ou l'après-midi en fonction de la température. Quelques projets sont actuellement en discussion, comme de refaire la signalétique avec le nom des plantes de manière plus pérenne, la construction d'un banc hexagonal autour du chêne, et l'amélioration de la prairie fleurie.





Les cours de santé chinoise

Cette année, quatre cours de Qigong ont été donnés des samedis matins dans la salle du bâtiment communal par Mme Hua Meng.



Les Cinque Terre ... Comme cinq villages les pieds dans l'eau, et leurs ports de pêcheurs Mercredi 25 janvier à 14h30 au local de l'Ancien Collège Présentation d'Anne-Marie et Emilio Zanotti





Les conférences



Voyage en Namibie Du désert aux chutes Victoria, paysages grandioses et immersion dans la nature Mercredi 15 février à 14h30 Local de l'Ancien Collège





Il est important de préciser que les activités de Montajoie sont ouvertes à toutes et tous, que l'association ne demande aucune cotisation de membre, et que la participation aux diverses activités est au gré des envies de chacun.

Contact: Marc-Olivier Burdet tél: 079/221.87.09; mail: molbu@hispeed.ch





Commune de Montagny

Contact

Administration communale
Grand'Rue 3
1442 Montagny-près-Yverdon
T. 024 447 21 71

E-Mail : contact@montagny.ch Site Internet : www.montagny.ch

Adresse postale

Administration communale
Chemin du Clos Lucens 1
Case postale 41
1442 Montagny-près-Yverdon

La solidarité locale se conjugue au quotidien

La Croix-Rouge vaudoise développe ses prestations d'aide et d'accompagnement dans notre région. Elle propose ainsi aux personnes âgées vivant à domicile un service de relève bénévole pour les proches aidants et des activités individuelles favorisant le maintien du lien social.

Le tandem bénévole et bénéficiaire partage différentes activités (accompagnement aux courses, promenade ou sortie au musée par exemple). Ces dernières sont également proposées aux personnes âgées souffrant de solitude.

Le maintien à domicile, c'est d'abord sortir de chez soi. Quand il n'est plus possible de le faire seul... la Croix-Rouge vaudoise est là! Si vous êtes intéressés à vous engager en tant que bénévole ou à bénéficier du service, vous trouverez de plus amples informations sur le site internet www.croixrougevaudoise.ch ou en appelant le 021 340 00 70.

Association des Commerçants, Artisants et Entreprises de Chamard (ACHA)

Ouverture nocturne de Noël:

Nous vous informons que les commerces de la zone Chamard seront exceptionnellement ouverts à l'occasion des fêtes de fin d'année le :

Samedis jusqu'à 20h00

- 23 décembre 2023
- 30 décembre 2023

